

**Relevé de décision du conseil municipal
Séance du 21 Mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jongieux légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PADEY, Maire.

Présents : Christian Barlet, Simon Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Steven Jacquin, Julie Badin-Lecourt, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent, Fabien Elie, Stéphane Lamiral, Daniel Barlet.

Date de la convocation : 17 Mai 2021 (dix-sept mai deux mil vingt et un)

Le Maire propose de confier le secrétariat de séance à Manuel ARRAGAIN, Secrétaire de mairie, qui assiste à la séance du conseil.

ORDRE DU JOUR :

- Gestion des ressources humaines,
- Lancement des travaux subventionnés par la région et le département,
- OAP Aimavigne : validation du devis géomètre,
- Gestion des eaux pluviales Jongieux le Haut : devis d'études,
- Dossier TDF.
- Questions diverses

1- Gestion des ressources humaines : modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (inférieure ou égal à 10% et sans perte de l'affiliation CNRACL).

Monsieur le Maire informe le conseil que le poste d'adjoint technique principal de 2e classe lié à l'entretien des locaux communaux et à la gestion du service de cantine doit être adapté en terme de temps de travail à la réalité du volume des tâches à effectuer.

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi concerné. Conformément aux dispositions légales, cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifiera pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi et n'aura pas pour conséquence la perte de l'affiliation CNRACL de l'agent (seuil d'affiliation 28h par semaine).

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1er juin 2021 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 33/35ème
- nouvelle durée hebdomadaire : 30/35ème

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- ***DECIDE d'approuver la modification du poste d'adjoint technique principal de 2^e classe en diminuant le temps de travail de 33h à 30h hebdomadaires annualisés,***
- ***ACCEPTE la modification correspondante du tableau des emplois,***
- ***AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de cette mesure et à signer l'ensemble des documents administratifs et comptables correspondants.***

2- Lancement des travaux subventionnés par la région et le département.

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers de subvention demandés concernant les projets communaux :

- FDEC 2021 concernant la réfection du chemin de Saint Romain et le mur de sécurisation : retour favorable du Département,
- Réfection et aménagement de l'actuel bâtiment de la bibliothèque : retour favorable de la Région.

Concernant les dossiers déposés au titre de la DETR, les services de l'Etat ont indiqué qu'un retour serait fait aux collectivités autour de la mi-juin. Il est possible dès à présent de lancer les travaux concernant les projets ayant reçu un retour favorable des financeurs sollicités.

Concernant les travaux de voirie, un second devis a été sollicité pour la réfection du chemin de Saint Romain mais également pour les aménagements à envisager sur le Chemin du Chatelard, notamment la gestion des eaux pluviales et travaux de chaussée a proprement dit. Un choix devra sans doute être fait au regard du budget disponible.

Pour la bibliothèque, les premières études sont en cours. Le déménagement de l'actuelle bibliothèque doit être programmé dans les prochaines semaines, avant l'été.

3- OAP Aimavigne : validation du devis géomètre

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis réalisé par le cabinet GSM concernant les travaux de bornage à réaliser sur les parcelles concernées par l'OAP d'Aimavigne.

Il paraît opportun de confier cette opération au cabinet GSM qui pourra s'appuyer sur un bornage déjà réalisé il y a plusieurs années permettant ainsi de réduire les coûts.

Le devis proposé, comprenant l'établissement du plan de division, le bornage, l'élaboration du document modificatif du parcellaire, s'élève à 2400 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider la proposition du cabinet GSM et charge Monsieur le Maire de passer la commande correspondante.

4- Gestion des eaux pluviales à Jongieux le Haut : devis d'études

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a sollicité un devis de la société Profils Etudes concernant la gestion des eaux pluviales à Jongieux le Haut.

Monsieur Daniel Vincent estime qu'il faut avant de lancer tous travaux, bien distinguer ce qui relève de la responsabilité de la commune et ce qui relève de celle des propriétaires privées.

Dorénavant, pour tout projet de construction, il conviendra de bien s'assurer qu'un traitement à la parcelle des eaux pluviales soit prévu.

Une réflexion sera conduite ultérieurement pour déterminer les mesures de court terme à prendre concernant cette question.

5- Dossier TDF : Contrat TDF / CCY/ Commune

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un contrat a été signé les 28 juin et 4 juillet 2017 entre la société TDF, la Communauté de communes et la Commune concernant la location de la parcelle B n°1234 et le droit d'accès pour la gestion du pylône TDF implanté sur le site de Saint Romain.

Il informe de l'absence de délibération expresse du conseil municipal de l'époque ou d'une délégation donnée au Maire qui aurait autorisé la signature de ce contrat.

Le conseil débat sur l'utilité d'une dénonciation du contrat et d'une nouvelle négociation concernant l'exploitation du site. Cette négociation devrait permettre notamment une clarification concernant le *prêt à usage de la parcelle B n°1234 à titre gratuit et son démantèlement*, mais aussi l'utilisation du chemin situé sur la parcelle B n° 1235 permettant l'accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **CONSIDERE** que le contrat signé les 28 juin et 4 juillet 2017 entre la Communauté de Communes, la Commune et la société TDF et prévoyant notamment un *prêt à usage de la parcelle B n°1234 à titre gratuit*, n'a pas fait l'objet d'une discussion et d'une délibération expresse du précédent Conseil,
- **CONSIDERE** que la délibération n°14-04-05 de la séance du conseil municipal du 16 Avril 2014, concernant les délégations permanentes consenties au Maire par le conseil municipal, ayant été annexée au contrat, ne permettaient pas au Maire de pouvoir signer le contrat en question,
- **DEMANDE** qu'un nouveau contrat soit renégocié en intégrant la Commune de Jongieux, propriétaire de la parcelle B n°1234 et du chemin d'accès situé sur la parcelle B n°1235, dans la négociation et dans la conclusion du contrat,
- **RAPPELLE** que la conclusion d'un nouveau contrat ne pourra être décidée qu'après délibération du conseil municipal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer la Communauté de Communes de Yenne, la société TDF et l'office notarial rédacteur de l'acte de la décision du conseil municipal de dénoncer le contrat en cours.

6- Questions diverses

Bulletin municipal :

Julie LECOURT présente le calendrier d'élaboration du prochain bulletin municipal, avec l'objectif de le distribuer début juillet. Un point est fait sur le contenu de ce bulletin.

Elections départementales et régionales :

Le scrutin se tiendra à la salle des fêtes les 20 et 27 juin prochains.

Le Maire indique que plusieurs habitants extérieurs au conseil se sont portés volontaires et les remercie de leur implication.

Le planning sera renvoyé à l'ensemble des membres du conseil pour son adaptation finale selon les disponibilités indiquées par les uns et les autres.

Communication :

Simon Barlet et Steven Jacquin présentent au conseil les supports de communication envisagés pour le lancement de la nouvelle marque du cru Jongieux.

La campagne de promotion envisagée avance avec la sollicitation de nombreux sponsors, et la préparation de l'évènement du 16 juillet 2021.

Enfin, le conseil municipal est heureux d'accueillir M. Xavier Salerio, qui a réalisé des photos par drone de la Commune. Cette visite est l'occasion de le remercier pour cette réalisation et d'échanger avec lui.

En conclusion, Monsieur le Maire souligne qu'à quelques jours près, ce conseil marque le premier anniversaire du mandat.

Il remercie l'ensemble de l'équipe pour son implication et souhaite que les années qui viennent permettent de réaliser les projets lancés et à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Maire,

Didier PADEY